FRC 19193 f [Beaulieu]

Case FRC 14277

MÉMOIRE

ADRESSÉ

A LA NATION,

POUR

MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE

DE BOURBON,

FILLE DE LOUIS XVI,

Ci-devant roi des Français, détenu à la tour du Temple;

SUIVI

D'une Opinion adressée à la Convention nationale pour la fille de Louis XVI, pour Louise-Marie-Adélaïde Bourbon-d'Orléans, & Louise-Thérèse-Bathilde Bourbon-d'Orléans;

ACCOMPAGNÉ

De notes curieuses & intéressantes sur la prison de Marie-Antoine d'Autriche, & sur les autres prisonniers du Temple.

A PARIS,

Chez les Marchands de Nouveautés.

1795.

THE NEWBERRY LIBRARY

MÉMOIRE
POUR
MARIE-THERESE-CHARLOTTE
DE BOURBON,
FILLE DE LOUIS XVI,

Ci-devant roi des Français ; détenue à la tour du Temple ;

Où l'on trouve des anecdotes curieuſes & inconnues jusqu'à ce jour, ſur le traitement de Marie-Antoinette dans les priſons de la Conciergerie & de ſes enfans dans la tour du Temple.

Il eſt nuit ; je ſuis délaiſſée ſur cette colline, où ſe raſſemblent les orages. J'entends gronder les vents dans les flancs de la montagne, le torrent enflé par la pluie rugit le long du rocher. Je ne vois point d'aſyle où je puiſſe me mettre à l'abri. Hélas ! je ſuis ſeule & délaiſſée.

OSSIAN, *Chants de Selma.*

ELLE étoit née d'un ſang qui fut auguſte, s'il eſt vrai que les vœux & le reſpect des nations puiſſent imprimer un caractère ſacré : elle étoit la fille chérie des peuples & des rois ; & à 16 ans, elle périt de ſouffrance & de miſère (1) au fond d'une obſcure priſon. Cinq à ſix portes de fer, des canons, des ſoldats, des guichetiers farouches, des dogues furieux, défendent ſans ceſſe la tour effroyable, où gémit une malheureuſe enfant, dont toute la puiſſance, dont la ſeule

force eſt dans ſes charmes & ſes pleurs. Français! rendez à la lumière, rendez à la vie cette intéreſſante victime. La fille du plus puiſſant monarque du monde étend ſes bras vers ceux que ſon père appeloit ſes ſujets; elle eſt ſuppliante devant vous. Que vous a-t-elle fait pour être traitée avec tant de cruauté? Quels ſont donc ſes crimes? Quel mal vous a-t-elle fait, & quel mal peut-elle vous faire? Elevez la tête & voyez ce qu'elle eſt, où elle eſt.

Le jour de ſa naiſſance fut pour vous un jour de triomphe & d'alégreſſe. Dans tous vos temples vous répandîtes des bénédictions ſur elle, vous fîtes des vœux pour ſon bonheur; & dans les mêmes lieux, dans ces aſyles ſacrés, on a verſé des malédictions, on a diſtillé l'opprobre, l'ignominie. D'un bout de la France à l'autre, vous avez cueilli des fleurs pour en couvrir ſon berceau. Marie-Thérèſe de Bourbon étoit pour vous *Madame Première*; elle étoit votre princeſſe dans un temps où elle n'avoit beſoin que des ſoins de ſa nourrice, & les premiers jours de ſon adoleſcence ſont enveloppés de toutes les chaînes, de toutes les vexations que jamais pût imaginer le deſpotiſme le plus barbare & le plus hideux. Elle étoit adorée, lorſqu'elle étoit muette & inſenſible; aujourd'hui, qu'elle eſt active & belle, qu'elle naît au ſentiment, Marie-Thérèſe eſt perſécutée & proſcrite! . . . .

Vous l'éleviez pour aſſurer votre gloire & votre proſpérité, elle devoit reſſerrer les nœuds qui pouvoient vous allier aux puiſſances étrangères; déjà les peuples & les rois, enchantés de ſes attraits naiſſans, ſe diſputoient l'honneur de ceindre du diadême ſa tête rayonnante de gloire;

& depuis!.... le dernier des miſérables n'eût oſé la prendre pour épouſe! Quel déluge de calamités a fondu ſur la tête de cette innocente! Vous l'avez précipitée dans un abyme creux, dans un gouffre ſans fond. Tout ce qu'elle avoit de cher & de protecteurs au monde a été arraché du plus haut degré d'élévation où un mortel puiſſe atteindre, frappé par vous & immolé devant elle.

Marie-Thérèſe, la fille des rois, eſt reſtée ſeule au milieu des ténèbres, des tombeaux & des ombres de ſa déplorable famille. Français! rendez-lui la liberté, rendez-lui le bonheur, ſi un tel bienfait eſt encore en votre puiſſance. Quelle vengeance avez-vous à exercer contre elle? quels crimes a-t-elle commis? quels crimes pouvoit-elle commettre? quel mal vous a-t-elle fait? Républicains ou royaliſtes, qui que vous ſoyez qui la retenez priſonnière, parlez, répondez : ſi vous êtes républicains, vous voulez avant tout être juſtes, & vous ne voulez pas non plus ceſſer d'être Français, c'eſt-à-dire, braves, humains & généreux; ſi vous êtes juſtes, vous ne pouvez punir un enfant des fautes de ſes parens; car vous avez établi que les délits ne peuvent être que perſonnels : telles ſont les baſes premières qui doivent fonder le ſyſtême républicain; il ne doit pas plus y avoir d'hérédité de délits que d'hérédité de gloire. Si, dans ce nouvel ordre de choſes, on pouvoit avoir d'autres principes, on pouvoit ſuivre des maximes oppoſées, vous le rejetteriez avec effroi.

Si, pour être d'accord avec vous-mêmes, vous ne pouvez punir la jeune enfant de Louis XVI pour les fautes de ſes parens, vous ne pouvez pas non plus la punir pour ſes délits particuliers,

car elle eſt encore dans l'âge où on ne peut être coupable, où on ne peut faire de mal à perſonne.

Enfin, quel mal peut-elle vous faire? Tous ceux auprès deſquels elle pourroit ſe réfugier, dont elle pourroit ſolliciter la vengeance contre ſes perſécuteurs, ſont eux-mêmes errans & fugitifs ſur une terre étrangère, & dans l'impoſſibilité de vous nuire; d'ailleurs, pour être portés à cette vengeance que vous pourriez redouter, vous ſavez qu'ils n'ont beſoin ni des pleurs, ni des cris d'un enfant.

Craignez-vous juſqu'à ſon déplorable abandon? Craignez-vous que, rendue à la liberté, elle n'excite plus vivement encore, par ſon nom, par ſes malheurs, par ſes charmes, l'affection & l'intérêt de ceux qui peuvent regretter la monarchie? Craignez-vous que ces royaliſtes ne la prennent pour point d'appui, qu'ils ne ſe précipitent autour d'elle, & l'élevant ſur un pavois, ils ne la reconnoiſſent pour leur reine, & ne parviennent ainſi à vous accabler.

Mais vous ſavez que l'eſpoir du retour des rois en France ne peut ſe fixer ſur une femme; que, ſuivant la loi ſalique, qui eſt le ſeul point où les partiſans de l'ancienne monarchie puiſſent ſe rallier, s'il n'exiſtoit plus d'héritiers mâles de la famille régnante, il faudroit, ſans faire attention aux femmes qui pourroient exiſter encore, aller chercher le monarque parmi les pairs du royaume.

Ainſi, vous voyez qu'une femme ne peut ſervir de point de réunion aux royaliſtes que vous redoutez; elle pourroit tout au plus vous faire reconnoître ceux qui ſeroient aſſez inſenſés

pour le croire & vous fournir l'occaſion de les accabler.

Si vous êtes royaliſtes, dans toutes les ſuppoſitions qu'on peut faire dans cette hypothèſe, la liberté de la fille de Louis XVI, dans quelque lieu du monde que vous la placiez, ne peut-être un obſtacle à vos projets. Il eſt difficile même de faire une ſuppoſition, où, dans ce dernier cas, elle pût vous être utile.

Ainſi, royaliſtes ou républicains, qui que vous ſoyez, vous ne pouvez, ſans inſulter la juſtice, ſans outrager l'humanité, ſans vous déclarer les complices des barbares que vous envoyez à l'échaffaud, retenir plus long-temps cette infortunée dans les fers. Jetée du faîte des grandeurs dans cet état d'abjection, ſeule, abandonnée de tout être vivant, ou ne voyant que des monſtres impurs, dont l'exiſtence eſt un reproche à la nature, qui put les enfanter; conſidérez, ſi vous pouvez, ſans frémir, toute l'horreur d'une telle ſituation; voyez s'il eſt poſſible de ſuivre une plus déplorable deſtinée. Français, on ne vous rappelle point ici les égards, les ſoins délicats que vous avez toujours eus pour un ſexe aimable, foible & timide; on ne vous rappelle point cette généroſité ſublime, ſigne diſtinctif de votre haute bravoure, de cette généroſité qui vous preſcrivoit de tendre une main ſecourable à l'adverſaire que vous aviez vaincu, à le regarder comme votre ami; on vous demande juſtice pour une femme de ſeize ans, belle, dit-on, comme la roſe qui vient d'éclorre, pour une femme de ſeize ans, qu'on retient enſevelie ſous d'énormes verroux, ſous la garde d'une multitude d'hommes armés dans

le ſilence de la terreur & de l'effroi, & avec autant de précaution que le tyran le plus odieux & le plus redouté ; on vous demande juſtice pour un enfant de ſeize ans, détenue captive à douze ans, à qui l'on ne peut ſuppoſer d'autre tort que de deſcendre d'une ſuite de rois dont vous fûtes idolâtres. Si cet amour fut un crime, rougiſſez de votre foibleſſe ; mais devez-vous punir ceux qui en furent l'intéreſſant objet ? ô Français ! reſſemblerez-vous toujours à cet enfant, auſſi injuſte qu'inſenſé, qui ſe plaît à faire voler en éclats l'innocente poupée qui fit ſes plus chères délices.

OPINION D'UN FRANÇAIS,

Sur la détention de Marie-Thérèse-Charlotte Bourbon, fille de Louis XVI, ci-devant roi des Français.

EN vain toutes nos tribunes retentissent d'invocations à la liberté; la beauté & l'innocence sont dans les fers ; il n'est point de liberté, point de république; les rives de la Seine qui répètent nos chants de triomphe, ne sont pour l'homme juste que les rives sauvages de l'Orenoque ; & nos hymnes à l'humanité ne sont que les cris du crocodile qui essaie d'imiter la voix humaine, pour attirer dans ses pièges le voyageur égaré. Marie-Thérèse-Charlotte, fille de Louis XVI, ci-devant roi de Français, celle qui naguère fixoit les regards éblouis de la France, respire dans l'affreuse solitude des cachots. Ames sensibles de tous les pays, réunissez-vous à moi, pour la plaindre & pour la défendre, pour pleurer sa perte ou pour obtenir sa liberté. Elle étoit née au pied du trône, environnée des illusions que l'opinion des peuples avoit consacrées; quatorze siècles sembloient l'avoir dévancée, pour préparer les jours de sa félicité : mais le destin qui se joue des grandeurs humaines, a fait signe au sombre génie des révolutions de renverser le trône à l'ombre duquel s'élevoit son enfance. Ce lys qui croissoit à l'abri des orages, courbe sa tête dans la poussière du désert & meurt sans fixer les regards de ceux qui aimoient à le voir, loin des lieux dont il fut l'ornement & la gloire.

Repoussée du sein de la fortune, elle s'est réfugiée dans l'ame des hommes vertueux & dans le sein hospitalier de l'humanité : un nouveaux trône s'est élevé pour elle sous les débris du trône des rois ; elle fut belle autrefois de l'éclat des grandeurs, elle est plus belle aujourd'hui de son infortune, semblable à ces étoiles qui jettent une plus vive lumière en tombant de la voûte des cieux.

C'est cette puissance de la vertu malheureuse que j'invoque aujourd'hui au tribunal de la puissance législative ; c'est l'empire de l'humanité que j'invoque devant l'empire des loix. Quel enchaînement de désastres & de revers! Chaque instant qui s'écoule, amène une nouvelle calamité ; la destinée de Marie-Thérèse-Charlotte étoit de voir dans chaque évènement sinistre le présage d'un événement plus sinistre encore. Au 10 août, le palais des rois s'ébranle dans les horribles convulsions de la guerre civile ; poursuivie par les cris d'un peuple en fureur, elle traverse les ruines du trône, & elle se réfugie, à travers les bayonnettes, au bruit du canon, dans le sein d'une assemblée qui appeloit la vengeance nationale sur la tête de son père. Bientôt elle est arrachée de cette première prison, pour être conduite, avec sa famille, dans la bastille où elle gémit encore. A peine étoit-elle arrivée au Temple, que l'horrible tocsin du 2 septembre se fit entendre autour de cette demeure ; les têtes sanglantes de ses amis, de ses serviteurs fidèles, sont portées en triomphe ! O dieu ! ce n'est plus un trône, c'est un tombeau qu'elle vous demande ! Mais, non, trop malheureuse fille, avant de mourir, tu verras expirer ta mère, ton père ! tu dois souffrir la mort dans tous ceux qui te furent chers & qui veillèrent sur ton berceau.

En entrant dans les cachots du Temple ne devoit-elle pas croire être descendue dans la plus sombre demeure des enfers? Des hommes à moustaches menaçantes, des geoliers farouches, des bourreaux couverts du sang de sa famille, des commissaires, (2) dont la mission étoit d'insulter à la vertu malheureuse, avoient remplacé ces hommes polis & affables que l'illusion de sa naissance avoit autrefois rassemblés autour d'elle. Depuis trois années, elle n'entend (3) plus que les orages qui grondent autour de son cachot, que le bruit du tambour, que le canon d'alarmes, que le son effrayant du tocsin, qui retracent sans cesse à ses yeux l'image funèbre de la guerre civile & de la désolation universelle: elle demande encore sa mère; sa mère qui a péri sur l'échaffaud sans avoir reçu ses derniers adieux. Du nord au midi, l'Europe est déja remplie du trépas de son frère; elle, qui n'en étoit séparée que par une muraille; elle ignore encore sa mort, elle pleure encore sur sa vie: les cieux qui sont devenus son unique appui, sont voilés à ses regards, le soleil s'est effacé, le monde s'est anéanti; ses affections, comme la colombe de Noë, errent autour de sa demeure sans savoir où se reposer; pour elle il n'est point de passé, il n'est point d'avenir, (4) elle croit que Robespierre est encore sur le trône d'où sa famille est descendue. A cette dernière pensée, je succombe aux accès du désespoir, ma tête retombe sur ma poitrine oppressée & mon cœur est déchiré d'autant de traits que j'ai vu de maux se rassembler sur cette famille infortunée.

Convention nationale, vous délibérez sur la li-

berté, près de ce cachot qui retient la vertu captive ; les gémiſſemens de l'innocence opprimée ne viennent-ils pas juſqu'à vous & ne troublent-ils point le calme de vos délibérations ? que tardez-vous à ouvrir les portes de cette tour menaçante, où viennent de s'engloutir les derniers débris de la monarchie françaiſe ? que tardez-vous à briſer les fers de cette fille infortunée, arrachez-la du ſein de la douleur qui eſt reſtée la ſeule compagne de ſon infortune, & rendez-la au monde qui vous la demande par ſes larmes : qui pourroit vous retenir ? qui pourroit retarder encore ce grand acte de juſtice & d'humanité ? EST-CE LA CRAINTE ? qu'avez-vous à redouter d'une femme qui n'eſt intéreſſante que par ſes malheurs ? ce n'eſt pas à l'école de l'adverſité, au fond de ſa priſon qu'elle a appris l'art funeſte de bouleverſer les empires. Ne trouvez-vous pas dans la monarchie elle-même une garantie contre la monarchie qui fait le ſujet de vos alarmes, & la loi ſalique ne vous raſſure-t-elle pas contre l'influence des femmes qui ne peuvent exercer ſur les français que l'empire de la beauté ? Oreſte n'eſt plus : qu'avez-vous à redouter de la malheureuſe Electre ? Hélas ! ſi elle étoit encore à craindre, ce ſeroit dans ce cachot, autour duquel ſe rallient toutes les affections de ceux qui aiment la vertu, & qui ont juré de mourir pour elle ; rappellez-vous le ſort de cette infortunée Marie Stuart d'Ecoſſe : ſa grandeur, ſa beauté, ſa jeuneſſe n'avoient pu faire oublier ſes erreurs ; mais ſes malheurs, ſa priſon, ſon ſupplice l'ont rendue chère au monde ; ſur un trône, elle pouvoit à peine commander à ſa cour, du fond des cachots elle règne ſur les générations.

Est-ce la haine? Pouvez-vous haïr une femme qui est née pour ainsi dire avec la révolution? elle n'a point participé aux crimes de la tyrannie, ses yeux étoient à peine ouverts à l'éclat corrupteur de la cour; elle croissoit pour l'amour & pour l'admiration des Français. Trop déplorable destinée! les imprécation lancées contre la mémoire de Louis XVI, retombent sur la tête de sa fille; nous avons dit dans nos loix: *les hommes ne sont rien par la naissance*; cependant Marie-Thérèse-Charlotte gémit dans les cachots, parce qu'elle est née dans les palais des rois. Malheureuse fille, on n'a pas voulu que vous montiez au trône de votre père, mais on vous a fait descendre dans sa prison, vous n'avez pas hérité de ses grandeurs, mais vous avez hérité de ses infortunes. Français, ce n'est donc plus la puissance, c'est la haine qui est héréditaire pour la famille dont vous venez de briser le sceptre royal.

Est-ce le besoin de conserver votre popularité? Le peuple est revenu de ses égaremens; les échaffauds, les prisons sont dépopularisés, ce n'est plus en versant le sang des opprimés, c'est en répandant des larmes sur les victimes de l'oppression, qu'on obtient les suffrages de la nation; après les maux que le peuple a souffert, l'esprit des Français jadis léger & folâtre, est devenu sombre & mélancolique; rien n'est si populaire aujourd'hui que la douleur & l'humanité: le peuple éclairé par l'expérience de ses revers bien plus que par les écrits des philosophes, ne veut pas que les rois soient plus que les autres hommes, mais il ne veut pas aussi que les filles des rois soient moins que les autres

femmes; si les vertus de Marie-Charlotte-Thérèse la placent au-dessus de son sexe, que ses malheurs nous rappellent du moins qu'elle tient à l'espèce humaine, qu'elle soit traitée comme les femmes au rang desquelles elle est descendue, & que l'égalité, dont on s'est servi, comme d'un talisman de persécution, répare enfin une partie des maux que sa fausse application a causés parmi nous. Heureux le gouvernement qui, en venant au secours de la vertu opprimée, ne fait qu'interpréter les oracles de l'opinion, & qui remet le dépôt de son autorité sous la garde de la reconnoissance publique.

Est-ce le desir d'accélérer la paix? Le torrent dévastateur des armées étrangères ne s'est point arrêté devant l'échaffaud de Louis XVI & de Marie-Antoinette : s'arrêtera-t-il davantage devant la prison de Marie-Thérèse-Charlotte? elle n'est point l'objet des combinaisons politiques des cabinets qui nous font la guerre; son nom n'est point écrit sur les drapeaux des autrichiens & des anglais, il n'est point prononcé parmi les Français qui se sont armés contre la république. Législateurs d'un peuple devenu sensible, vous voulez donner la paix à l'Europe, faite donc chérir votre gouvernement, soyez justes, que l'humanité achève l'ouvrage de la victoire; avant de vous montrer magnanimes envers des ennemis formidables, montrez-vous généreux envers l'innocence foible & désarmée.

Il est encore deux autres femmes, victimes infortunées des préjugés de leur naissance, Louise-Marie-Adélaïde Bourbon d'Orléans, (5) & Louise-Thérèse-Bathilde d'Orléans de Bour-

bon : la première, par ses vertus, auroit pu faire oublier les crimes de son époux, si l'on pouvoit oublier les crimes qui ont plongé plusieurs générations dans le sang & dans les larmes : la seconde s'étoit fait pardonner son élévation, par son amour de la patrie, & par ses mœurs épurées au flambeau de la religion : toutes deux ont été traînées de cachots en cachots; ces mains tant de fois élevées vers le ciel pour demander le bonheur de la France, ont été chargées de fers dont on enchaîne les traîtres & les conspirateurs : accablées d'infortunes, loin des palais qu'elles ont habités, elles sont réduites à implorer cette bienfaisance qu'elles exercèrent envers le peuple dans les jours de leur prospérité.

O fortune! (6) ô revers! hâtez-vous, convention nationale d'essuyer les pleurs de la beauté gémissante. Vous ne voulez pas que ce soit un mérite de descendre d'un sang royal, mais vous ne voulez pas non plus que ce soit un crime : vous allez régénérer les mœurs, ne dérobez plus aux Français les augustes exemples de la vertu. Vous occupez aujourd'hui par le choix du peuple le rang qu'elles occupèrent autrefois par le hasard de la naissance. Songez à la fragilité des grandeurs humaines : déja cinq révolutions ont ébranlé l'empire depuis que vous êtes les législateurs de la France, plusieurs de vous ont péri dans les proscriptions & dans les supplices; vous aurez bientôt vécu sous le régime de trois constitutions ; bientôt vous serez la postérité de cette convention dont vous êtes aujourd'hui les membres tout-puissants; donnez au peuple, donnez-vous à vous-mêmes une grande leçon de morale, ouvrez les cachots de ces victimes de la tyrannie

révolutionnaire, & montrez-les au monde comme ces ruines illuſtres ſur leſquelles le ſage va lire l'hiſtoire des révolutions.

Elles forme des vœux pour le bonheur de ce peuple égaré qui les a chargées d'imprécations, elles invoque la bonté du ciel pour leurs perſécuteurs. O religion ſainte! verſe ton baume céleſte ſur les plaies de la révolution: au milieu des injuſtices des hommes, au bruit des tempêtes de la fortune & des ſecouſſes du malheur laiſſe-les ſe repoſer dans ton ſein: ô dieu tout-puiſſant, toi qui fais paſſer des ténèbres à la lumière une race ignorée, & qui plonge dans l'oubli une famille de rois, ſi la nature s'émeut d'une révolution ſi rapide & ſi terrible, donne à celles qui en furent frappées la force de vaincre l'adverſité: elles n'ont plus de maux à craindre, elles les ont tous ſoufferts. O dieu, donne-leur l'eſpérance de les voir bientôt finir, donne à la convention le courage de les réparer.

PÉTITION

D'un grand nombre de citoyens d'Orléans, à la Convention nationale.

» Citoyens repréſentans, tandis que vous avez rompu les fers de tant de malheureux, victimes d'une politique ombrageuſe & cruelle, une jeune infortunée, condamnée aux larmes, privée de toute conſolation, de tout appui, réduite à déplorer ce qu'elle avoit de plus cher, la fille de Louis XVI languit encore au ſein d'une horrible priſon. Orpheline ſi jeune encore, ſi jeune encore abreuvée de tant d'amertume, de tant de deuil; qu'elle a bien douloureuſement expiée le malheur d'une auguſte naiſſance! Hélas! qui ne prendroit pitié de tant de maux, de tant d'infortunes, de ſon innocence, de ſa jeuneſſe!

» Maintenant que sans craindre le poignard des assassins & la hache des bourreaux, on peut enfin ici faire entendre la voix de l'humanité, nous venons solliciter son élargissement & sa translation auprès de ses parens; car qui d'entre vous voudroit la condamner à habiter des lieux encore fumans du sang de sa famille? La justice & l'humanité, ne réclament-elles pas sa délivrance? Et qui pourroit objecter la défiance la plus soupçonneuse?

» Venez, entourez tous cette enceinte, formez un cortège pieux, vous, Français sensibles, & vous tous qui reçûtes des bienfaits de cette famille infortunée; venez, mêlons nos larmes, élévons nos mains suppliantes, & réclamons la liberté de cette jeune innocente; nos voix seront entendues; vous allez la prononcer, citoyens représentans, & l'Europe applaudira à cette résolution, & ce jour sera pour nous, pour la France entière, un jour d'alégresse & de joie «.

NOTES.

(1) On est encore loin d'avoir une idée de toutes les barbaries qui ont été exercées dans les prisons, sous l'empire des derniers tyrans, & particulièrement envers les membres de l'ancienne famille royale; il est probable même que le gouvernement actuel est loin d'avoir connoissance de tant d'atrocités. Lorsque Marie-Antoinette d'Autriche fut traduite à la Conciergerie, on la plaça dans une chambre (la chambre appelée du conseil) qui est regardée comme la plus mal-saine de cette affreuse prison, dans tous les temps humide & infecte. Sous prétexte de lui donner quelqu'un à qui elle pût demander ce dont elle pouvoit avoir besoin, on lui envoyoit, pour lui servir d'espion (de mouton en terme de prison) un homme d'une figure & d'une voix effroyable, qui étoit chargé d'ailleurs dans la Conciergerie des travaux les plus dégoûtans & les plus mal-propres. Cet homme se nommoit Barassin, voleur & assassin de profession, qui avoit été condamné à quatorze années de fers, par jugement du tribunal criminel. Le Concierge, qui avoit besoin d'un chien supplé-

mentaire qui eut la parole, avoit obtenu que Baraffin, coquin très-intelligent, refteroit à la Conciergerie, où il tiendroit fon banc de galérien : tel étoit l'honnête perfonnage qui tenoit lieu de valet-de-chambre à celle qui fut reine de France. Cependant quelque temps avant fa mort, on lui avoit ôté fon officieux, le voleur de grands chemins; & on avoit placé dans l'intérieur de fa chambre une fentinelle (un gendarme) qui veilloit jour & nuit autour d'elle, & dont elle n'étoit féparée, même pendant fon fommeil, fur un lit de fangle, que par un mauvais paravent tout en locques. La fille des empereurs romains avoit, dans ce féjour affreux pour tout vêtement, une mauvaife robe noire, des bas troués, qu'elle étoit obligée de raccommoder tous les jours, pour ne pas être expofée nue aux regards de ceux qui venoient la vifiter, & point de fouliers. Tel a été le fort de Marie-Antoinette, devant qui toute l'Europe a fléchi le genou, à qui tous les honneurs qui puiffent être rendus à une mortelle ont été prodigués, pour qui tous les tréfors du monde ont été ouverts.

Après la mort de leur mère, ou fa fortie du Temple, les deux enfans de Louis XVI furent totalement abandonnés; on les laiffoit fans linge, & c'eft, dit-on, l'excès de la mal-propreté qui a engendré la maladie de peau, & enfuite les ulcères, dont l'un d'eux vient de mourir. Voici un fait qui a été attefté par un des fonctionnaires publics de l'ancienne commune de Paris, qui fut emprifonné au Luxembourg environ un mois ou fix femaines avant le 9 thermidor. On avoit retiré à ces enfans toute efpèce de gardes & de foins intérieurs; ils étoient feuls, chacun dans une chambre où perfonne n'avoit accès, pas même pour faire leur lit, retirer ou balayer les ordures. On leur faifoit paffer leurs repas par une efpèce de tour qu'on avoit pratiqué à chacune de ces chambres. On les appeloit brufquement, lorfqu'on leur apportoit à manger; on plaçoit les mets dans ce tour, & on leur faifoit rapporter les plats vuides qu'on leur avoit fourni la veille.

Le petit garçon fe couchoit au milieu des ordures,

comme un pauvre animal, sur un lit qui n'étoit jamais remué, jamais fait, car il n'en avoit ni la force, ni la raison. Sa jeune sœur, au contraire, balayoit tous les jours sa chambre, en jetoit les ordures avec soin, se tenoit propre, & faisoit sa toilette même, autant qu'il lui étoit possible de la faire, dans une affreuse prison où on la laissoit manquer du plus absolu nécessaire.

Cette cruauté envers des enfans infortunés par la captivité la plus dure, plus infortunés encore par les soins recherchés qu'on avoit eus pour eux, par les honneurs de toute espèce qu'on leur avoit rendus, par le respect profond qu'on leur avoit témoigné, n'est pas la seule qu'on ait exercée; en voici une d'une espèce unique, qui appartient aux membres de la commune, à ce chef-d'œuvre de la démocratie, qui devoit fixer à Paris toutes les libertés civiles & politiques, toutes les vertus, toute la gloire de la superbe Rome, tous les arts, toute l'urbanité de la Grèce. Après la retraite du fameux Simon, savetier de son métier, & gouverneur du jeune fils de Louis XVI, deux hommes, ou plutôt deux dogues de cette commune, veilloient jour & nuit autour de la chambre de cet enfant. Dès que le jour cessoit, on lui ordonnoit de se coucher, parce qu'on ne vouloit pas lui donner de lumière. Quelque temps après, lorsqu'il étoit plongé dans son premier sommeil, un de ces Cerbères, craignant que le diable ou les aristocrates ne l'eussent enlevé à travers les voûtes de sa prison, lui crioit d'une voix effroyable: *Capet? où es-tu? dors-tu?* — Me voilà, disoit l'enfant moitié endormi & tout tremblant. — Viens ici, que je te voie. Et le petit malheureux d'accourir tout suant & tout nud: — Me voilà; que me voulez-vous? — Te voir; va, retourne te coucher: *housse*. — Deux ou trois heures après, l'autre brigand recommençoit le même manége, & le pauvre enfant étoit obligé d'obéir.

(2) On connoît les affreuses paroles de Chaumette, lorsqu'un commissaire du temple vint faire à la commune un rapport sur la santé de Marie-Thérèse-Charlotte Bourbon: elle avoit des dartres au visage. Ce seroit un crime, dit le commissaire, que de

laisser gâter une peau qui est un chef-d'œuvre de la nature.... *Et la peau des serpens est aussi un chef-d'œuvre de la nature*, répliqua le farouche antropophage, qui présidoit le conseil-général de la commune de Paris. A de pareils traits on regarde autour de soi avec horreur, & l'on frémit de tenir à l'espèce humaine.

(3) La prison du Temple a été tellement environnée du mystère, que les prisonniers ont toujours ignoré les plus grands évènemens. Depuis quelque temps, & sur-tout depuis la chûte de Robespierre, ils étoient traités avec plus d'égards. Le fils de Louis XVI, dans les derniers instans de sa vie, se félicitoit, auprès d'un commissaire, d'être mieux traité dans sa prison; il faisoit en même temps des plaintes très-vives sur son ancien instituteur, Simon, qui le faisoit couvrir de haillons & le maltraitoit de toutes les manières : *que lui feriez-vous*, lui dit le commissaire, *si vous deveniez roi? — Je le ferois punir pour l'exemple*, répondit le jeune Capet. Depuis deux ans, il n'avoit eu des rapports qu'avec Simon, il ne connoissoit que Simon dans l'univers : il ne savoit pas qu'il étoit mort avec les complices de Robespierre.

On ne sauroit croire jusqu'à quel point les décemvirs & leurs agens avoient poussé la scélératesse, à l'égard de ces malheureux enfans, sur lesquels la postérité la plus reculée versera des larmes. La femme de Simon, qui étoit gouvernante du Temple, comme son mari en étoit le gouverneur, employoit tous les moyens que lui donnoit son ministère, pour corrompre le cœur du fils de Louis XVI : elle le forçoit à chanter la chanson de la carmagnole, dont le premier couplet commence ainsi :

Madame Véto avoit promis
De faire égorger tout Paris.

La gouvernante avoit ajouté à cette chanson des couplets infâmes, qu'elle faisoit apprendre à son élève. On ne vouloit pas qu'il fût plus qu'un homme, on vouloit en faire moins qu'un homme; on craignoit qu'il fût un roi, on en faisoit un polisson. C'est ainsi que le Temple étoit devenu une

maiſon de corruption, où les poiſons d'une autre Circé métamorphoſoient les hommes en animaux immondes. Ce malheureux enfant avoit une figure céleſte; mais il avoit le dos courbé, comme accablé du fardeau de ſa vie: il avoit perdu preſque toutes ſes facultés morales; & le ſeul ſentiment qui reſtoit dans ſon ame, c'étoit celui de la reconnoiſſance, non pas pour le bien qu'on lui faiſoit, mais pour le mal qu'on ne lui faiſoit pas: ſans proférer une ſeule parole, il ſe précipitoit au devant de ſes gardiens, il leur ſerroit les mains, & il baiſoit le pan de leur habit. Nous ſommes loin de croire, comme on l'a dit & comme on le dit encore, qu'il a été empoiſonné, mais ce que nous pouvons affirmer, c'eſt que la commune du 31 mai a tenté pluſieurs fois de s'en délivrer de cette manière. Une ſomme conſidérable avoit été offerte à un apothicaire connu: l'apothicaire refuſa de ſe prêter à une trame auſſi noire: mais dans un temps où la tyrannie trouvoit tant de juges aſſaſſins, qui peut répondre qu'elle n'ait pas trouvé un apothicaire empoiſonneur?

(4) Madame d'Orléans eſt reſtée long-temps au Luxembourg, attaquée d'une maladie dont ſa vie étoit menacée: elle étoit le jour & la nuit couchée ſur une chaiſe longue, livrée à tous les déchiremens de ſon cœur; ſans ſecours, ſans médecin, ſans ceſſe inſultée par les géoliers, les commiſſaires, & tous ceux que l'enfer de Robeſpierre avoit vomis dans les priſons, pour en rendre le régime affreux, elle attendoit la mort comme un bienfait. Voulland, au nom du comité de ſûreté-générale, vint un jour faire la viſite du Luxembourg; madame d'Orléans pouvoit à peine ſe ſoutenir; le féroce inquiſiteur ne ſe donna pas la peine de la venir voir dans ſa chambre, il donna des ordres pour qu'on la tranſportât au guichet; elle y fut portée par ſes compagnons d'infortune; elle étoit mourante, elle n'avoit plus de force que pour remercier ceux qui lui rendoient ce triſte & douloureux ſervice. Voulland demeure inſenſible; & madame d'Orléans fut reportée dans ſa priſon.

Madame de Bourbon eſt reſtée à Marſeille, où elle a été ſans ceſſe en butte aux troubles qui ont

désolé cette malheureuse cité depuis deux ans : elle y a vécu dans une détresse extraordinaire ; un domestique qui avoit été autrefois à son service, a été si vivement touché de sa pauvreté, qu'il a vendu son linge & sa montre, pour lui en envoyer la valeur. On a besoin de rencontrer quelquefois de tels actes de vertu, pour ne pas mourir de honte & de douleur, en se retraçant les événemens dont nous venons d'être les témoins. On assure que le château de Petit-Bourg, appartenant à madame de Bourbon, doit être incessamment mis en vente ; nous ne pouvons pas croire à cet acte d'injustice.

(5) Après le 9 thermidor, on dit à la tribune de la convention, que la fille de Louis XVI s'étoit parée le jour que devoit éclater la conjuration de Robespierre, & qu'elle s'étoit vêtue de deuil le jour que le tyran a expiré sur l'échaffaud : quelle horrible calomnie ! Accuser Marie-Thérèse-Charlotte d'être complice de Robespierre, elle qui, seule en France, est restée innocente & pure sous la tyrannie, puisqu'elle seule a ignoré les crimes & jusqu'à l'existence des tyrans.

(6) Les deux enfans prisonniers étoient entièrement abandonnés, pour leur éducation : ils ne pouvoient apprendre les maximes de la morale que dans l'étude de leurs propres cœurs, & dans les souvenirs de leur éducation passée : sans doute qu'ils croyoient à l'être suprême & à l'immortalité de l'âme ; c'est du fond des cachots, que la vertu prend un essor plus rapide vers les cieux, & qu'elle trouve dans la religion un appui contre la persécution & les malheurs qui la poursuivent sur la terre : le jeune fils de Louis XVI avoit presque oublié tout ce qu'on lui avoit appris autrefois ; on lui donnoit des livres ainsi qu'à sa sœur, mais il n'en a jamais fait usage, faute de savoir lire couramment : il savoit à peine écrire : Simon & ceux qui lui ont succédé avoient des ordres, non pas pour lui apprendre ce qu'il ne savoit pas ; mais pour lui faire perdre la mémoire de ce qu'il savoit. Depuis la mort de sa mère & de madame Elisabeth, jusqu'à la chûte du terrorisme, il sembloit que ce

fût une condition néceſſaire pour entrer dans ſa priſon, de n'avoir aucune notion de la morale, de n'avoir aucune des connoiſſances qui diſtingue l'homme des animaux les plus groſſiers : Deſſault étoit le ſeul homme inſtruit dont il fut environné : depuis les premiers jours de prairial où l'hidre du terroriſme levoit encore une tête menaçante, & ſur-tout depuis la mort de Deſſault, il avoit été plus que jamais délaiſſé : tandis qu'on le déſignoit comme le point de ralliement des ennemis de la convention, tandis que dans les départemens, la renommée le plaçoit ſur le trône de ſes pères, la miſère & la douleur l'enchaînoient ſur ſon lit de mort : le redoublement de ſa maladie qui ſe fit alors appercevoir, engagea le comité de ſûreté-générale à lui envoyer un médecin & un chirurgien : mais le mal avoit déja fait de trop grands ravages, la mort l'avoit déja marqué de ſon ſceau funèbre, & les ſecours de l'art ont été ſans effet.

De l'imprimerie du bureau général des Journaux, rue du Hurepoix, quai des Auguſtins, n°. 17.